

de Dieu," paroles dignes de la noble fin de cette illustre victime du fanatisme révolutionnaire. Le détronement de Pie IX, et sa fuite qui épargna aux Romains un nouveau crime et un plus grand malheur, furent le prix des concessions d'un Pontife envoyé en exil par ceux qu'il avait amnistiés et qui n'étaient rentrés dans ses Etats que pour l'en bannir lui-même.—Après ce malheureux essai, il semble que Pie IX dégouté de l'ingratitude de ses sujets eût dû pour jamais renoncer à s'engager de nouveau dans la carrière des réformes. Le penser, ce serait méconnaître ses sentiments généreux et ses inspirations élevées.

Pie IX rentré dans sa Capitale, après en avoir été chassé comme tant d'autres de ses prédécesseurs, oubliant les insultes et les mauvais traitements dont il avait été victime, s'occupa de nouveau à améliorer le sort de ses sujets, et d'introduire dans ses Etats les réformes praticables d'après les derniers événements et qui pussent se concilier avec son autorité de roi et de Pontife. C'est le témoignage que lui a rendu M. Thiers.

" La France, a-t-il dit dans un rapport mémorable, n'a trouvé le Saint Père, ni moins généreux ni moins libéral qu'il ne l'était en 1847 ; mais les circonstances étaient malheureusement changées. Ceux qui avaient usé de ses bienfaits pour bouleverser l'Italie, pour chasser de leurs capitales les Princes les plus libéraux, avaient produit un redoublement de préjugés chez tous les ennemis de la liberté Italienne, dont Pie IX, au début de son règne avait si courageusement affronté les répugnances."

M. Thiers avait encore dit à propos du *motu proprio* pontifical postérieur à la restauration du Pape : " Nous bornant en ce moment à considérer le principe de cet acte, nous dirons qu'il donne les libertés municipales désirables, et que, pour ce qui regarde la liberté politique, celle qui consiste à décider des